

Observatoire de la formation

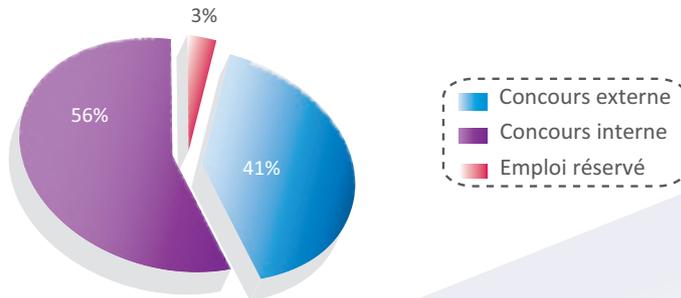


22^{ème} promotion de lieutenants pénitentiaires

A retenir

- 66 élèves entrés en formation le 19 juin 2017
- 41% des élèves recrutés par concours externe, 56% par concours interne et 3% par emplois réservés
- 56% de femmes, 44% d'hommes
- Un âge moyen de 34 ans
- Les profils des élèves, leurs motivations et leurs attentes vis-à-vis de la formation varient fortement selon les modalités de recrutement

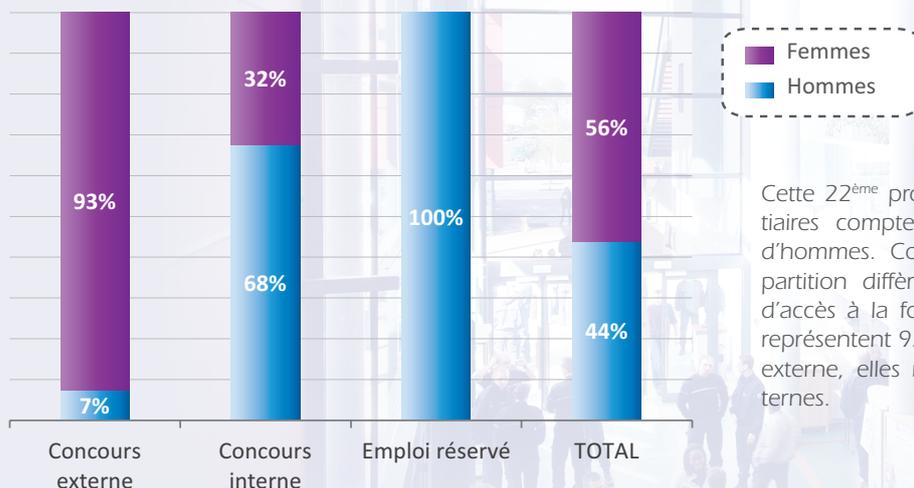
Graphique 1 : Répartition des élèves par modalité d'accès à la formation – Proportions



56% des élèves lieutenants ont été recrutés par concours interne. Ils sont donc majoritairement déjà familiarisés avec le milieu pénitentiaire. Les autres élèves ont principalement été recrutés par concours externe. Une minorité (3%) a intégré la formation par le biais des emplois réservés.

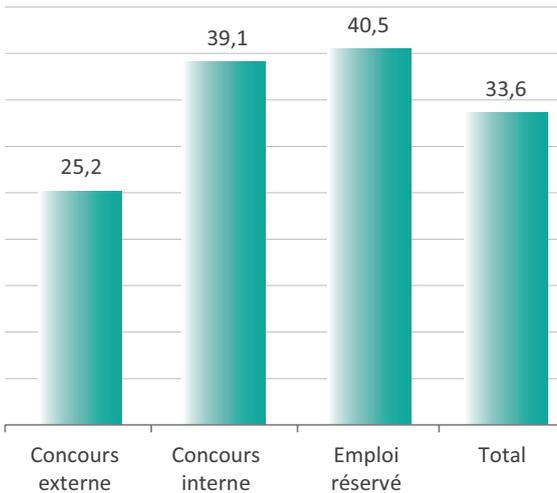
Profil sociodémographique

Graphique 2 : Répartition hommes/femmes selon la modalité d'accès à la formation – Proportions



Cette 22^{ème} promotion de lieutenants pénitentiaires compte 56% de femmes pour 44% d'hommes. Comme habituellement, cette répartition diffère fortement selon la modalité d'accès à la formation. Alors que les femmes représentent 93% des élèves issus du concours externe, elles ne sont que 32% parmi les internes.

Graphique 3 : Age moyen des élèves selon la modalité d'accès à la formation



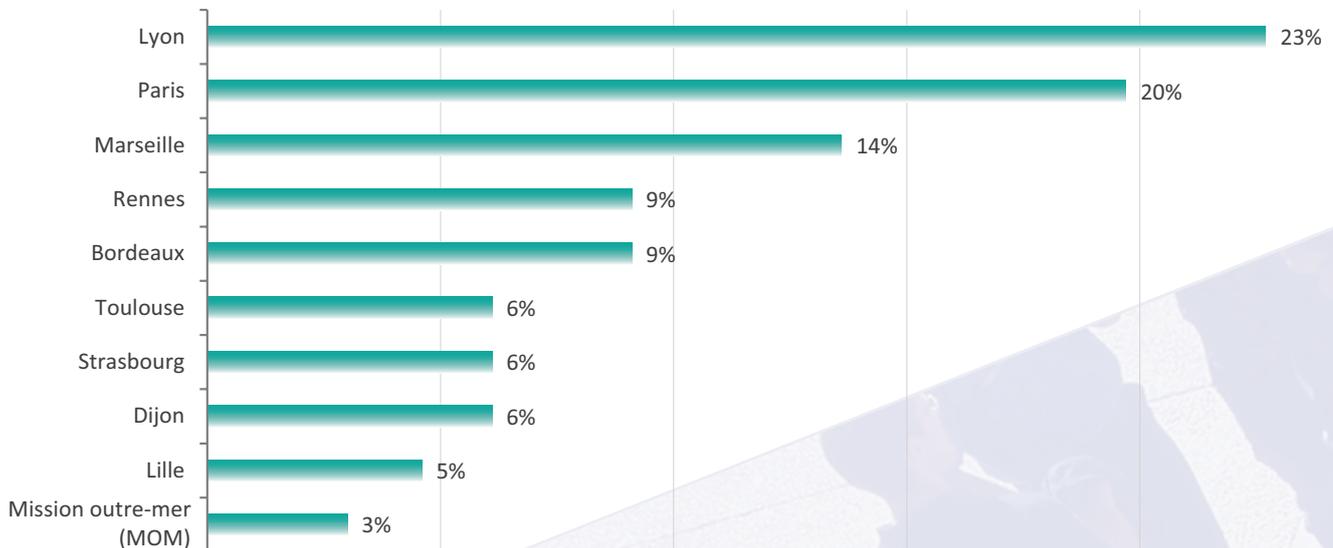
L'âge moyen des élèves de la promotion est de 33,6 ans. Toutefois, ce chiffre cache de fortes disparités entre les externes qui ont 25,2 ans en moyenne et les internes qui en ont 39,1.

L'élève le plus jeune a 22 ans tandis que le plus âgé en a 50.

Concernant leur situation matrimoniale, les élèves célibataires ou divorcés représentent 52% de la promotion, ce qui signifie que moins de la moitié de la promotion vit en couple. Comme pour les autres variables, les internes se différencient nettement des externes. En effet, les premiers, plus âgés, sont proportionnellement plus nombreux à vivre en couple que les seconds.

Par ailleurs, la moitié des élèves sont parents d'au moins 1 enfant. Il s'agit essentiellement des élèves recrutés par voie interne.

Graphique 4 : DISP d'origine des élèves - Proportions

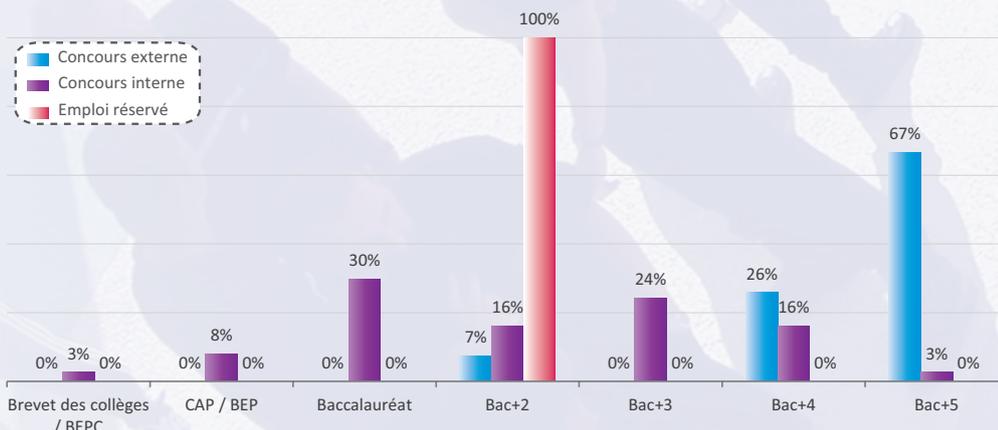


Toutes les DISP sont représentées dans cette promotion, mais dans des proportions très variables. La DISP de Lyon ouvre la marche avec 23% des élèves qui ont été issus, suivie de près par Paris avec 20%. A l'autre extrémité, les DISP de Lille (5%) et surtout de la MOM (3%) sont peu représentées.

Remarquons que la première région des élèves externes est celle de Lyon, tandis que les internes viennent majoritairement de celle de Paris.

Parcours scolaire et professionnel

Graphique 5 : Niveau de diplôme selon la modalité d'accès à la formation - Effectifs

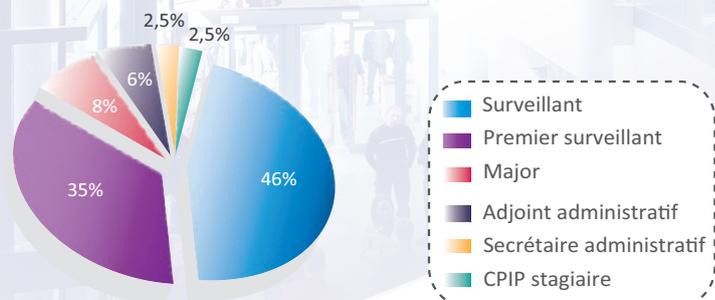


A l'instar des autres caractéristiques sociodémographiques, les niveaux scolaires des élèves sont très dépendants des modalités de recrutement. Les externes sont très majoritairement titulaires d'un diplôme de niveau Bac+4 ou Bac+5 (93%), généralement en droit ou commerce/économie/gestion. Rappelons que le niveau exigé pour se présenter au concours

externe est Bac+2.

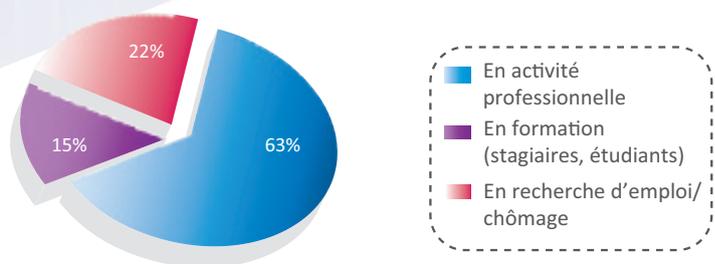
Les niveaux d'études des internes sont beaucoup plus variés puisqu'ils vont du BEPC au Bac+5. L'intervalle qui va du baccalauréat au Bac+3 concentre toutefois la majorité de cette population.

Graphique 6 : Dernier grade occupé dans l'administration pénitentiaire par les internes - Proportions



Tous les élèves recrutés par concours internes travaillaient auparavant pour l'administration pénitentiaire. La majorité d'entre eux étaient personnels de surveillance, c'est-à-dire surveillants (46%), premiers surveillants (35%) ou majors (8%). On compte également des personnels administratifs, dont 2 adjoints et un secrétaire. Ces personnels ont en moyenne 6 ans d'ancienneté dans leur dernier grade. Ils ont servi dans 3 établissements en moyenne.

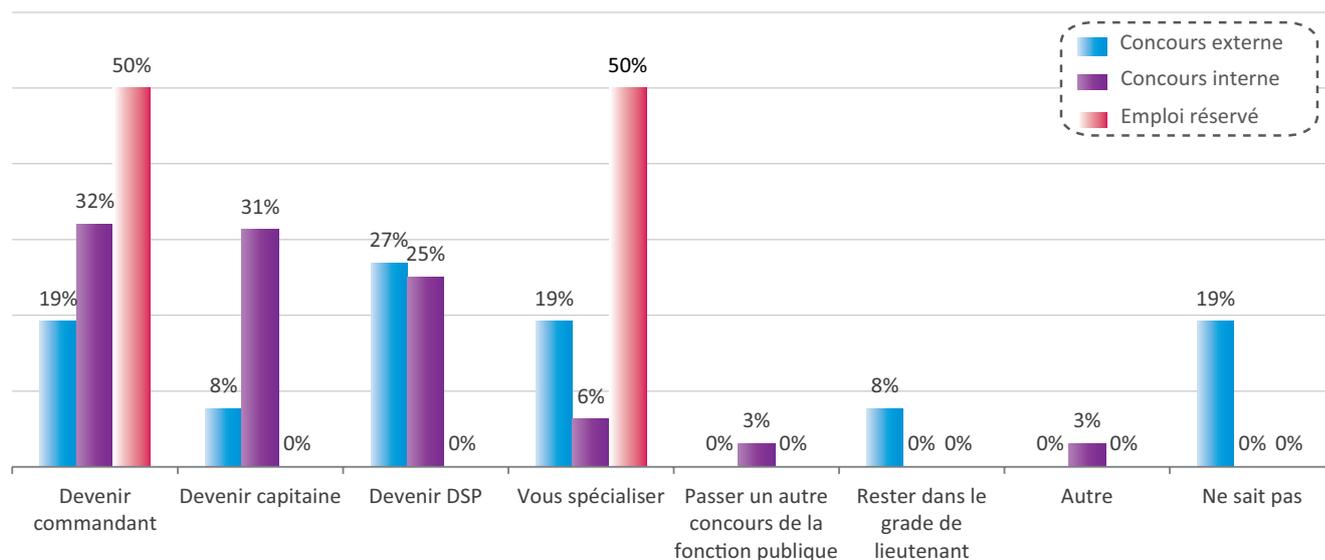
Graphique 7 : Situation professionnelle des élèves externes au moment du concours - Effectifs



La majorité (63%) des élèves recrutés par voie externe étaient encore étudiants au moment du passage du concours. 22% étaient en activité professionnelle tandis que 15% étaient en recherche d'emploi. Les durées de ces périodes de chômage s'échelonnent de 1 an à plus de 2 ans. Parmi les élèves en activité professionnelle, 2 travaillaient déjà pour l'administration pénitentiaire, mais depuis des durées inférieures à 4 ans, ce qui explique pourquoi ils n'ont pas pu passer le concours interne.

Motivations, attentes et perspectives professionnelles

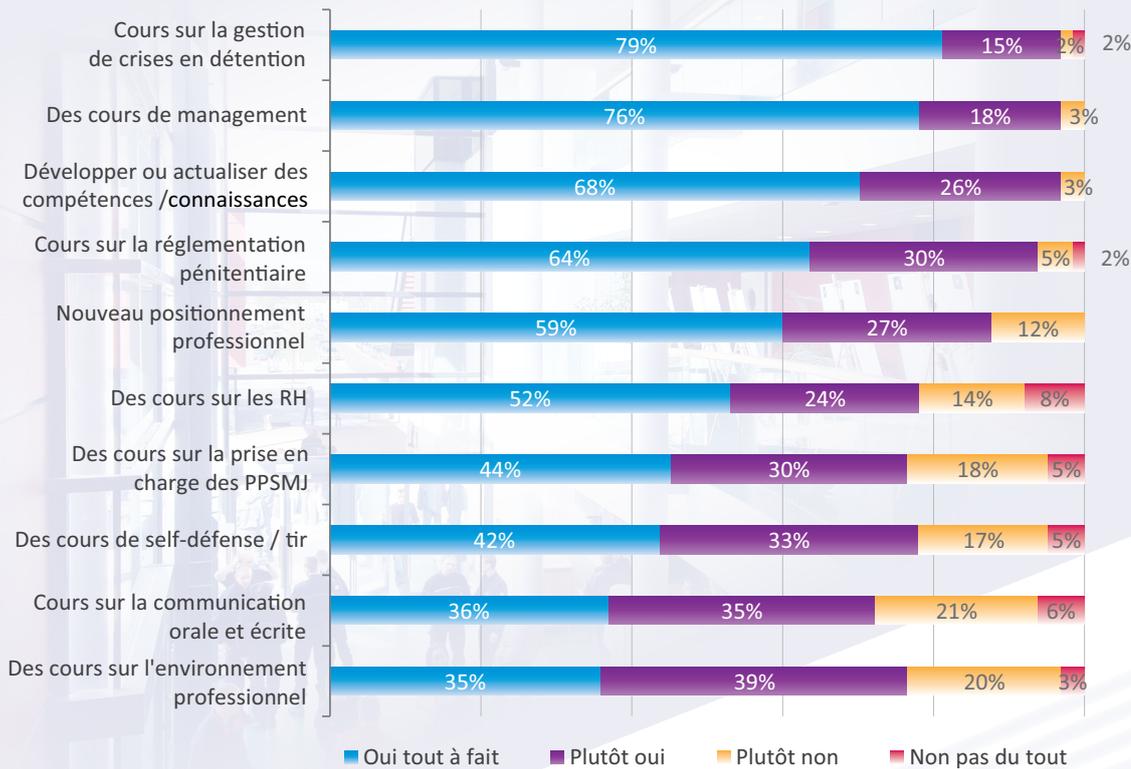
Graphique 8 : Première perspective professionnelle envisagée par les élèves en entrant en formation, selon la modalité d'accès à la formation - Proportions



La première perspective professionnelle des élèves externes est de devenir DSP (27%) tandis que les internes, s'ils sont également nombreux à envisager cette option, privilégient malgré tout les grades de commandant (32%) et de capitaine (31%).

Remarquons également que les externes ont beaucoup plus tendance que les internes à envisager une spécialisation (19% contre 6%) et à ne tout simplement pas encore savoir ce qu'ils souhaitent faire par la suite (19% contre 0%).

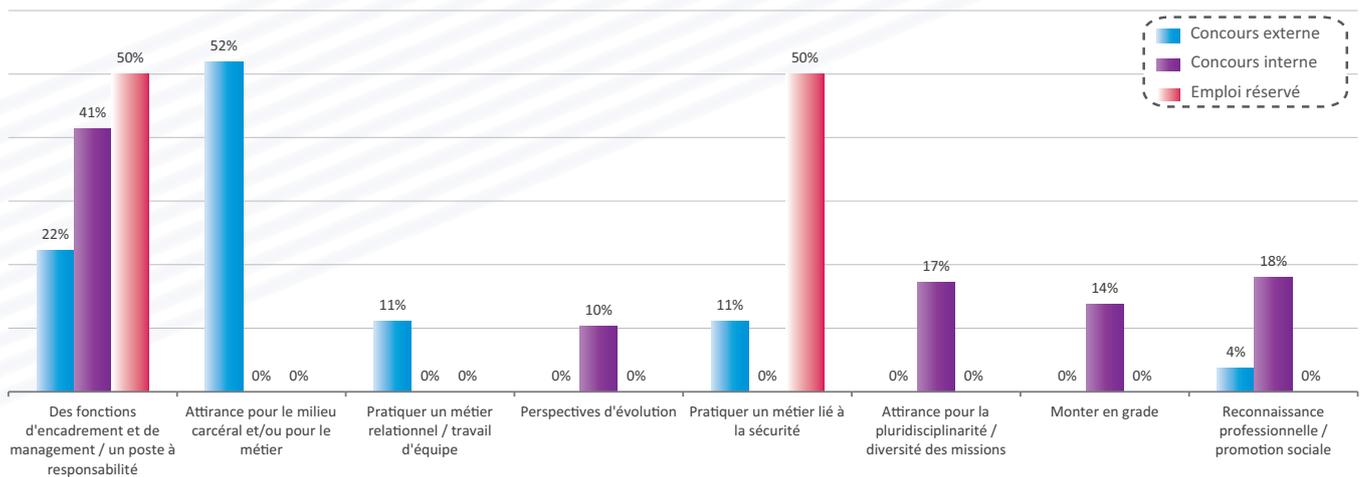
Graphique 9 : Attentes vis-à-vis de la formation – Proportions (plusieurs réponses possibles)



On constate que les attentes en formations sont nombreuses et variées puisque tous les items proposés aux élèves ont fait l'objet d'une majorité de réponses positives. Toutefois, 2 cours se détachent particulièrement des autres : les cours sur la gestion des crises en détentions et les cours de management pour lesquels

respectivement 79% et 76% des élèves ont exprimé une attente forte. Le développement ou l'actualisation de compétences existantes, la réglementation pénitentiaire, le positionnement professionnel du lieutenant ou encore les ressources humaines font également l'objet d'une forte attente de la part des élèves.

Graphique 10 : Première motivation à suivre la formation selon la modalité d'entrée – Proportions



Les motivations à devenir lieutenants pénitentiaires sont radicalement différentes selon la modalité d'accès à la formation. Ainsi, plus de la moitié des externes (52%) ont répondu que leur première motivation était l'attirance pour le milieu carcéral et/ou le métier alors qu'aucun interne n'a formulé cette réponse. Ils sont également les seuls (avec 1 élève recruté par emploi réservé) à

évoquer le contenu même du métier dans leurs motivations : pratiquer un métier relationnel (11%) et pratiquer un métier lié à la sécurité (11%). Les internes sont davantage intéressés par l'accès à des fonction d'encadrement (41%) et par la reconnaissance professionnelle et sociale que cette montée en grade représente (18%).